

Thème 3 – Introduction

HISTOIRE, MEMOIRE ET JUSTICE

Introduction.

Présentation du sujet.

L'histoire et la mémoire sont deux perceptions inséparables, mais différentes, du passé, qui peuvent déboucher sur des demandes judiciaires.

Problématique.

Comment s'articulent ces trois réalités ?

Annonce du plan.

Dans un premier temps on distinguera histoire et mémoire, puis dans un second temps on retracera la construction d'une justice consacrée aux crimes majeurs de l'histoire.

I. Histoire et mémoire. [Manuel pages 176 à 179, 182]

A) Des réalités différentes.

1. L'histoire : une science.

- Ses fondements.

Hérodote (480-425) la définit comme « une procédure de vérité ».

Le travail des historiens repose sur un savoir scientifique et critique et s'appuie sur une méthode rigoureuse.

L'histoire établit une vérité partielle et relative, mais qui a vocation à être universelle. Le travail de l'historien suppose la mise à distance et est soumis à la critique.

- Des questions en débat.

<https://www.sam-network.org/video/fernand-braudel-et-l-histoire>

Parties 1 à 3 Question *Comment expliquer les différentes conclusions des historiens ?*

L'histoire est donc un domaine où il y a reconstruction à partir des événements vrais qui ont l'homme pour acteur.

Malgré les différences entre historiens, courants etc., se dégage des faits admis par la plupart.

2. La mémoire : une réalité subjective.

- **Des dimensions diverses.**

La mémoire c'est la faculté de conserver et de rappeler des choses passées et ce qui s'y trouve associé.

Elle peut être individuelle ou collective. Il n'existe pas « une » mais « des » mémoires des mémoires - officielles, oubliées, rivales...

- **Une interprétation du passé.**

Elle se nourrit de souvenirs plus ou moins précis ou déformés et comporte des oublis (volontaires ou refoulés).

Elle entretient une relation affective avec le passé, mais elle procède par certitudes.

Elle fonctionne sur un mode binaire (victime/bourreau ; coupable/innocent...).

La mémoire est un élément d'affirmation identitaire. Elle est une lecture du passé à partir du présent, déterminée par des préoccupations actuelles.

Exemple du film *Le Chagrin et la Pitié*.

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001012/le-chagrin-et-la-pitie-de-marcel-ophuls.html>

Vidéo Question *Quels sont les problèmes que pose l'existence de différentes mémoires ?*

Mais elle entretient des rapports étroits avec l'Histoire.

B) Des relations complexes.

1. Une mémoire utile pour les historiens.

- **Un élément d'information.**

Les témoignages sont utiles aux historiens. Ils apportent des éclairages, des précisions...

<https://www.dailymotion.com/video/xs27t1>

Vidéo Question *Qu'est-ce que nous apprend ce témoignage ?*

A condition de l'interroger, la mémoire peut donc contribuer à éclairer le passé.

- **Un objet d'étude.**

Il est impossible de dresser une liste de toutes les mémoires en concurrence (individuelles, de groupes, collective, officielle, savante, etc.), mais on peut en retracer l'histoire et la mettre en relation avec les évolutions culturelles, sociales etc. d'une société.

2. Des mémoires en conflit avec l'histoire.

- **Les tensions.**

Texte 3 page 179 Question *Question du manuel.*

- **Une difficile mise à distance pour les historiens.**

Texte 1 page 178 Question *Question du manuel.*

Texte 2 page 178 Question *Question du manuel.*

Conclusion.

Malgré les tensions qui existent entre elles, la rencontre de l'histoire et de la mémoire de certains événements peut déboucher sur une quête de justice.

II. L'élaboration d'une justice universelle.

[Manuel pages 180 à 182]

A) Ses origines.

1. Les crimes nazis.

- **Leur ampleur.**

Des crimes de masse jamais vus : voir **tronc commun.**

- **La prise de conscience.**

Progressivement les Alliés réalisent l'ampleur des atrocités nazies et envisagent un procès à la fin de la guerre

2. Leur jugement.

- **Ses fondements.**

Il faut d'abord définir les chefs d'accusation, pour nommer et judiciaireiser les faits.

D'abord émergence du concept de **génocide.**

Texte 3 page 181 *Question* *Quelle est l'origine du terme ?*
Quel est son sens ?
Question du manuel.

Par la suite création du « **Crime contre l'humanité** » : **définition page 180.**

Texte 4 page 181 *Question* *Quelle expression définit ce type de crime ?*

- **Le procès de Nuremberg.**

Exercice ; questions 1 à 5

<https://www.youtube.com/watch?v=vZ2-nmo5938>

Il demeure une référence toujours actuelle, en mettant en place les bases d'une justice internationale.

Le procès de Nuremberg

<https://www.youtube.com/watch?v=yZ2-nmo5938>

1. Quelles sont les dates du procès ?

.....

2. Qui juge les accusés ?

.....

3. Qui est jugé ?

.....

.....

4. Quels sont les chefs d'accusation ?

.....

.....

.....

.....

.....

5. Quel est le verdict ?

.....

.....

6. Quelle est la portée du procès ?

.....

.....

.....

.....

7. Quelles sont ses limites ?

.....

.....

.....

.....

B) Une portée universelle.

1. Un nouveau cadre judiciaire.

- **Des principes.**

Exercice ; question 6

Le 9 décembre 1948, l'ONU adopte la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

En 1968, les crimes contre l'humanité deviennent **imprescriptibles** : **définition page 202.**

En 1998, la notion est étendue : **texte 2 page 180.**

- **Des institutions.**

Frise page 181 *Question* *A partir de quand voient-elles le jour ?*
Comment expliquer cette évolution ?
Quelle est la nouveauté essentielle ?

2. Son application.

- **De nouveaux procès.**

La Cour est entrée en vigueur quatre ans plus tard (**2002**).

La CPI a rendu son premier jugement le 10 juillet 2012.

Début 2019, elle était saisie de 27 affaires.

- **Les limites.**

Exercice ; question 7

Conclusion.

Reprise.

Les interactions sont fréquentes entre histoire, mémoire et justice.

Réponse.

Elles sont inséparables d'autres enjeux (géopolitiques, idéologiques...).

Ouverture.

Elles posent des questions universelles.